

Ofi Invest ESG Equilibre Euro R

FR0013247392

28/11/2025

Commercialisé en FR 

Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾ ★ ★

Diversifiés euro - allocation mixte

Gestion Diversifiée

Orientation de gestion

Ce fonds diversifié flexible investit principalement sur des supports obligataires et actions de la zone euro avec une exposition aux actions comprise entre 0% et 60%.

En complément de l'analyse fondamentale, l'équipe de gestion intègre des critères extra financiers, afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
03/05/2017

Date de lancement de la part
03/05/2017

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Fonds mixte

Affectation du résultat
Capitalisation

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
OFRERCE FP

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
1,55%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
1,51%

Indice de référence
47 % BofA Merrill Lynch Euro Government Index + 30 % EURO STOXX® + 23 % Markit iBoxx Euro Liquid Corporates Overall

▶ Actif net du fonds	354,00 M€
▶ Actif net de la part	1,19 M€
▶ Valeur liquidative	110,45 €

	Fonds	Indice
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	-0,23%	-0,01%

Gérants



Magali Habets



Jean-François Fossé

Les équipes sont susceptibles d'évoluer

Profil de risque⁽³⁾



Durée de placement

3 ans

SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	7,0	6,8
▶ Couverture note ESG	99,4%	99,7%

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. (2)Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest ESG Equilibre Euro R

FR0013247392

28/11/2025

Performances & risques

Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 27/11/2020)



Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	4,78	7,37	-2,59
1 mois	-0,23	-0,01	-0,23
3 mois	1,98	2,51	-0,53
6 mois	1,04	2,41	-1,36
1 an	4,12	6,85	-2,73
2 ans	11,59	16,07	-4,48
3 ans	15,42	19,95	-4,53
5 ans	6,56	10,79	-4,23
8 ans	8,54	22,83	-14,29
10 ans	-	-	-
Lancement	10,45	25,50	-15,05

*Da : début d'année

Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds	-	-	-	-7,56	8,39	2,99	4,40	-15,34	10,63	3,22
Indice	-	-	-	-3,58	12,53	3,69	4,48	-15,31	10,82	4,51
Relatif	-	-	-	-3,98	-4,14	-0,70	-0,08	-0,03	-0,19	-1,29

Historique des performances trimestrielles sur les 5 dernières années⁽¹⁾

En %	Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3		Trimestre 4	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
2021	2,18	1,34	1,60	1,43	-0,06	0,21	0,63	1,44
2022	-6,35	-6,19	-8,04	-8,20	-5,30	-4,53	3,81	3,01
2023	5,48	4,98	0,82	0,98	-2,63	-2,49	6,83	7,22
2024	2,07	2,64	-1,41	-1,23	3,75	3,62	-1,13	-0,51
2025	0,30	1,63	2,84	2,91	0,73	1,31	-	-

Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	5,64	-	-6,01	-	40	-	0,79	-3,27	0,13	1,06	-0,06
3 ans	6,22	-	-6,01	-	40	-	0,89	-1,46	0,28	1,04	-0,03
5 ans	6,88	-	-20,23	-	1087	-	1,59	-0,52	-0,06	1,03	-0,02
8 ans	7,62	-	-20,23	-	1087	-	1,85	-0,87	0,02	1,04	-0,03
Lancement	7,17	-	-20,23	-	1087	-	1,85	-0,86	0,04	1,03	-0,03

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest ESG Equilibre Euro R

FR0013247392

28/11/2025



Structure du
portefeuille

► Répartition sectorielle (hors liquidités)⁽⁴⁾⁽⁵⁾

En %	Fonds
Biens et services industriels	17,1
Technologie	17,1
Banques	14,9
Produits et services de consommation	7,2
Santé	7,0
Services aux collectivités	6,8
Assurance	6,4
Aliments, boissons et tabac	4,7
Produits chimiques	4,0
Construction et matériaux	3,3
Télécommunications	3,0
Energie	2,8
Automobiles et pièces	2,2
Commerce de détail	1,9
Immobilier	0,9
Voyages et loisirs	0,6
Ressources de base	0,3
OPC	-

► Répartition géographique (hors liquidités)⁽⁵⁾

En %	Fonds
France	35,1
Allemagne	22,3
Pays-Bas	17,1
Espagne	8,8
Italie	8,7
Belgique	3,2
Finlande	1,8
Suisse	1,4
Irlande	1,1
Autriche	0,6
OPC	-

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	100,0

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾⁽⁵⁾

En %	
 ASML HOLDING NV	1,8
NL Technologie	
 SAP	1,2
DE Technologie	
 SCHNEIDER ELECTRIC	1,0
FR Biens et services industriels	
 ALLIANZ	0,9
DE Assurance	
 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	0,8
ES Banques	

► Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	-
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	6,2
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	93,8

► Profil / Chiffres clés

Nombre d'actions	73
Taux d'exposition actions (%)	32,1

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.(5)Les valeurs présentes sur cet élément sont rebasées sur la poche.

Ofi Invest ESG Equilibre Euro R

FR0013247392

28/11/2025

 Exposition Taux
 69%

 Structure du
 portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds
Gouvernement souverain et assimilé	58,4
Banques	9,2
Services aux collectivités	4,0
Communications	3,0
Gouvernement quasi-souverain	2,8
Immobilier	2,2
Consommation Non cyclique	1,8
Matériaux de base	1,7
Assurance	1,6
Consommation cyclique	1,6
Biens d'équipement	1,5
Technologie	1,3
Autres financières	1,0
Transport	0,7
Courtage/Asset Managers/échanges	0,5
Autres industries	0,3
OPC	8,5

► Répartition géographique

En %	Fonds
France	22,0
Allemagne	14,9
Italie	14,9
Espagne	8,1
Etats-Unis	5,0
Belgique	4,6
Pays-Bas	3,7
Royaume-Uni	2,7
Supra-National	2,7
Portugal	2,3
Finlande	2,1
Autres Pays	8,4
OPC	8,5

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	100,0

► Répartition par notation long terme (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

Perception du risque de crédit	En %	Fonds
- Risqué	AAA	17,7
	AA	8,5
	A	41,1
	BBB	32,6
	BB	0,1
	B	-
	CCC	-
	CC	-
	C	-
	D	-
+ Risqué	NR	-

► Profil / Chiffres clés⁽³⁾

Nombre d'émetteurs	214
Taux actuariel (%)	2,17

(3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document. (4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

Ofi Invest ESG Equilibre Euro R

FR0013247392

28/11/2025

Exposition Taux
69%



Structure du
portefeuille

► Répartition par rang de subordination

En %	Fonds
Senior preferred unsecured	79,6
Senior non-preferred	4,3
Subordonnée T2	4,1
Subordonnée corporate	3,3
Senior secured	0,2
OPC	8,5

► Répartition par maturité (hors liquidités)⁽⁵⁾

En %	Fonds
+15 ans	10,0
10-15 ans	11,6
7-10 ans	27,1
5-7 ans	18,5
3-5 ans	14,8
1-3 ans	8,7
-1 an	0,8
OPC	8,5

► Répartition par type d'émetteur (hors liquidités)⁽⁵⁾

En %	Fonds
Government	61,2
Corporate	16,4
Financial	12,4
Autres	1,5
OPC	8,5

► 5 principaux émetteurs (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	
 FRANCE (REPUBLIC OF) FR	13,6
 ITALY (REPUBLIC OF) IT	12,4
 GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) DE	11,1
 SPAIN (KINGDOM OF) ES	5,6
 BELGIUM KINGDOM OF (GOVERNMENT OF) BE	2,7

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %	
BNPP EASY AGG BD SRI... OPC	3,9
 GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 15/02/35 DE Gouvernement souverain et assimilé	2,3
 GERMANY (FEDERAL REPUBLIC OF) 04/07/44 DE Gouvernement souverain et assimilé	2,2
 FRANCE (REPUBLIC OF) 25/05/40 FR Gouvernement souverain et assimilé	2,0
BNPP EASY HY SRI F... OPC	2,0

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

Ofi Invest ESG Equilibre Euro R

FR0013247392

28/11/2025



► Commentaire de gestion

Les investisseurs restent sans grands repères sur la situation économique aux Etats-Unis. Bien que le « shutdown » ait pris fin le 13 novembre, les statistiques majeures comme l'emploi et l'inflation pour octobre et novembre ne seront pas publiées avant mi-décembre.

Les rendements des obligations américaines se sont tendus dans un premier temps alors que la perspective d'une baisse des taux de la Fed semblait s'éloigner après la parution des minutes de la Réserve fédérale (FED) montrant que les responsables de la FED sont très divisés sur la question d'un nouvel assouplissement monétaire en décembre. Les rendements sont ensuite repartis à la baisse suite à la publication d'indicateurs économiques en demi-teinte, notamment celui sur le marché de l'emploi en septembre (+119K mais un taux de chômage en hausse à 4.4%), et aux déclarations rassurantes du président de la Fed de New York, John Williams quant à une baisse possible des taux lors de la réunion de décembre.

Ainsi, la courbe de taux américaine affiche encore une fois la meilleure performance du G4. Le taux à 10 ans perd 8bps et flirte avec les 4%. Les anticipations de baisses de taux directs emmènent la partie courte (2Y) en dessous de 3.50%.

En Europe, les rendements des emprunts d'État sont en (très légère) hausse. Les incertitudes budgétaires dominent le débat puisque la BCE martèle qu'elle est en « bonne place » sur sa politique monétaire. En Allemagne, le Parlement a adopté à la fin du mois le budget pour 2026 avec plus de 180 milliards d'euros de dette supplémentaire. Le rendement du Bund allemand à 10 ans a gagné 5 points de base (2,69%). En France, le rendement de l'OAT est resté quasi-stable (3,41%) alors que les débats au Parlement se poursuivent pour éviter l'impasse sur le budget de la Sécurité sociale. Dans le reste de l'Europe, le rendement de la dette italienne à 10 ans est stable à 3,40% malgré la décision de l'agence Moody's de relever la note souveraine de l'Italie à « Baa2 » assortie d'une perspective « stable », une première depuis 2002. Le Gilt anglais grappille quant à lui 2bps (4.44%) après avoir connu un mois de forte volatilité (4.38%/4.62%) en amont du très attendu budget d'automne dévoilé par la Chancelière de l'Echiquier Mme Reeves en toute fin de mois. Les marchés ont été rassurés par l'équilibre entre hausse d'impôts et impact modéré sur la croissance en 2026.

L'évolution en cloche des taux nous a amené à accroître la duration de nos portefeuilles qui se situe désormais à environ une demi-année au-dessus de notre indice. Cette hausse s'est faite sur l'Allemagne. Par ailleurs, nous avons profité de la compression du spread OAT/BUND pour ramener notre sur-sensibilité à la France sur le niveau de l'indice. Nous conservons à ce stade une sous-sensibilité à l'Italie au vu de son niveau de spread très serré que nous compensons par un long sur l'Union Européenne, la Slovaquie et l'Allemagne.

Ofi Invest ESG Equilibre Euro R

FR0013247392

28/11/2025

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	22/12/2000
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Aplitec
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	10:00
Limite de rachat	10:00
Règlement	J + 2
Investissement min. initial	1 Part
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

Ofi Invest ESG Equilibre Euro R

FR0013247392

28/11/2025

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECouvreMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SPREAD MOYEN	Le spread moyen d'un fonds correspond à l'écart moyen de rendement entre les obligations détenues par le fonds et un indice de référence (souvent les obligations d'État). Il reflète le niveau de risque pris par le fonds par rapport à des titres considérés comme sans risque.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.	SRRI	Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
SENSIBILITÉ CRÉDIT	La sensibilité crédit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'évolution des spreads de crédit des obligations détenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.	SENSIBILITÉ TAUX	La sensibilité taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.
RATING MOYEN	Le rating moyen d'un fonds correspond à la note de crédit moyenne pondérée des obligations détenues dans le portefeuille. Il reflète la qualité de crédit globale du fonds : plus le rating est élevé, plus le risque de défaut est faible.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.	RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.
DURATION	La durée d'une obligation correspond à la durée de vie moyenne actualisée des ses flux financiers (intérêt et capital) et s'exprime en années.	ÉTOILES SIX FINANCIAL	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.
TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.		

Ofi Invest ESG Equilibre Euro R

FR0013247392

28/11/2025

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.